



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 25 DU 31 MARS 2011**

---



---

**DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

---

**Arrêté préfectoral modifiant la délégation de signature à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission et au personnel affecté au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police**

Par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2011

Article 1<sup>er</sup> - L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission, et au personnel affecté au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge TAILLIEZ, la délégation prévue au premier alinéa de l'article 2 est donnée dans leur domaine de compétence à Madame Magali ROGEZ, Attachée, chef du bureau du contentieux, à Monsieur Romain AUDOUX, Attaché, Chef du bureau des finances, à Monsieur Yves LECLERCQ, Attaché, Chef du bureau des budgets globaux, à Madame Stéphanie COLAS, Attachée, Chef du bureau des marchés et à Monsieur Laurent CABOCHE, attaché, Chef de la plate-forme Chorus zonale.

Pour ce qui concerne le bureau des finances, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge TAILLIEZ et de Monsieur Romain AUDOUX, la délégation prévue au premier alinéa de l'article 2 est donnée à Madame Michèle LESPINASSE, secrétaire administratif de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des finances.

S'agissant du bureau du contentieux, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge TAILLIEZ et de Madame Magali ROGEZ, la délégation prévue au premier alinéa de l'article 2 est donnée à Monsieur Luc JANSSENS, Attaché, adjoint au chef du bureau du contentieux. »

Article 2 - L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission, et au personnel affecté au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe PARMENTIER, la délégation prévue à l'article 4 est donnée à Monsieur Michel CORNART, attaché principal, directeur adjoint de la logistique, chef du bureau de l'administration générale, et dans la limite de leurs attributions respectives à Monsieur Christian FAVIER, Ingénieur principal, chef du bureau des affaires immobilières, à Monsieur Hervé BACLET, Ingénieur principal, à Monsieur Jimmy GAROT, ingénieur, chef du bureau des moyens mobiles par interim et à Monsieur Paul NOEL, attaché, chef du bureau des moyens logistiques

Article 3 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission, et au personnel affecté au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police demeurent inchangées.

Article 4 - Le présent arrêté prendra effet à compter du 14 avril 2011.

Article 5 - Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité et monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

---

**Arrêté préfectoral modifiant la délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET  
Préfet délégué pour la défense et la sécurité**

---

Par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2011

Article 1<sup>er</sup> - Les alinéas 6.3 et 6.4 de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET sont remplacés comme suit :

« 6.3 - En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Messieurs Dominique GAFFET, Christophe PARMENTIER et Michel CORNART, délégation de signature est conférée à Messieurs Christian FAVIER, chef du bureau des affaires immobilières, Jimmy GAROT, chef du bureau des moyens mobiles par intérim, et Paul NOEL, chef du bureau des moyens logistiques pour signer, chacun en ce qui le concerne, les actes d'exécution des marchés, à l'exception des décisions de reconduction et d'attribution de marchés, des avenants modifiant le montant du marché, des déclarations d'infructuosité de procédure et des déclarations de marchés sans suite pour des motifs d'intérêt général ;

De plus, Messieurs Christian FAVIER, Jimmy GAROT et Paul NOEL sont habilités à signer les marchés d'un montant inférieur à 1.500 euros. Monsieur GAROT est également habilité à signer les commandes de carburant.

- En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Messieurs Dominique GAFFET et Serge TAILLIEZ, délégation est donnée à Madame Stéphanie COLAS, chef du bureau des marchés du secrétariat général pour l'administration de la police, pour signer les actes de passation des marchés ainsi que l'exécution des marchés, à l'exception pour les procédures et marchés supérieurs à 5000 euros, des décisions de reconduction et d'attribution des marchés, des avenants modifiant le montant du marché, des déclarations d'infructuosité de procédure et des déclarations de marchés sans suite pour des motifs d'intérêt général. »

Article 2 - L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET est modifié comme suit :

« En application de l'article 45-1 du décret 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, l'intérim ou la suppléance des fonctions de préfet dans le département du Nord est assuré par Monsieur Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité. S'il est lui-même absent ou empêché, l'intérim ou la suppléance est exercé par Monsieur Pascal JOLY, préfet délégué pour l'égalité des chances. »

Article 3 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET demeurent inchangées.

Article 4 - Le présent arrêté prendra effet à compter du 14 avril 2011.

Article 5 - Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité et Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

---

**Arrêté préfectoral modifiant la délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET,  
Préfet délégué pour la défense et la sécurité pour l'ordonnancement secondaire des recettes  
et dépenses imputées sur le budget de l'Etat**

Par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2011

Article 1<sup>er</sup> - L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHOCQUET, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par :

- Monsieur Dominique GAFFET, conseiller d'administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, chargé de mission auprès du préfet délégué pour la sécurité et la défense au secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- Monsieur Dominique KIRZEWSKI, conseiller d'administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, directeur des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- Monsieur Serge TAILLIEZ, conseiller d'administration de l'Intérieur et l'Outre Mer, directeur de l'administration générale et des finances du secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- Monsieur Christophe PARMENTIER, chef des Services Techniques du MIOMCT, directeur de la logistique du secrétariat général pour l'administration de la police de LILLE, pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.
- Monsieur Guy SYOEN, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du service de zone des systèmes d'information et de communication (S.Z.S.I.C.), pour signer les actes d'engagement comptable, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant à ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy SYOEN, la délégation de signature le concernant sera exercée par Monsieur Stéphane MORANT, ingénieur principal des systèmes d'information et de communications, adjoint au chef du SZSIC de LILLE.

- Monsieur Romain AUDOUX, attaché de l'Intérieur et l'Outre Mer, chef du bureau des finances, pour signer les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant aux attributions de son bureau.
- Monsieur Yves LECLERCQ, attaché de l'Intérieur et l'Outre Mer, chef du bureau des budgets globaux, pour signer les actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement en ce qui concerne les affaires ressortissant aux attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PARMENTIER, la délégation de signature le concernant sera exercée dans les limites de ses attributions par Monsieur Michel CORNART, attaché principal de l'Intérieur et l'Outre Mer, adjoint au directeur de la logistique.

En outre, dans le cadre de l'exécution financière en mode CHORUS, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission auprès du préfet délégué pour la défense et la sécurité, à Monsieur Serge TAILLIEZ, directeur de l'administration générale et des finances du S.G.A.P. de LILLE, à Monsieur Laurent CABOCHE, attaché de l'Intérieur et de l'Outre-mer, chef de la plate-forme CHORUS, en ce qui concerne l'engagement juridique et la liquidation des dépenses des programmes 176, 216 et 303 de l'ensemble des services de la zone de défense Nord ; 161 et 128 sécurité civile ; et 152 immobilier gendarmerie de la zone de défense Nord.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature est consentie à Monsieur David DERAEDT et Mademoiselle Amélie MILLEQUAND, secrétaires administratifs de classe normale, adjoints au chef de la plate-forme CHORUS ainsi qu'à Madame Sandrine LEROUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable des engagements juridiques.

Délégation de signature est également donnée aux agents membres de la plate-forme CHORUS, figurant dans le tableau repris en annexe du présent arrêté et dans la limite des attributions fixées par ce dernier, aux fins de réalisation dans l'application CHORUS des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes qui émanent des services prescripteurs de la zone Nord. »

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat, demeurent inchangées.

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet à compter du 14 avril 2011.

Article 4 - Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité et Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le directeur régional des Finances Publiques de la région Nord-Pas-de-Calais, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

# TABLE DES MATIERES

## DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral modifiant la délégation de signature à Monsieur Dominique GAFFET, chargé de mission et au personnel affecté au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police.....	1
Arrêté préfectoral modifiant la délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité .....	1
Arrêté préfectoral modifiant la délégation de signature à Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat .....	2

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)  
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

**Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord**